



Bosch Action Cashback: "Bosch SDA Q4 2024 UNLIMITED"

Du 01/10/2024 au 31/12/2024 inclus, Bosch vous offre un cashback à l'achat d'un appareil participant Bosch petit électro ménagère.

Conditions d'action

- La société BSH Home Appliances S.A. (BSH), ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Rue Picard 7, Box 400 et connue sous le numéro d'entreprise 0465.054.226, organise une action «Bosch SDA Q4 2024 UNLIMITED» pour les consommateurs du 01/10/2024 au 31/12/2024 inclus.
- Action valable pour les achats effectués dans les magasins physiques situés en Belgique, pour les achats en ligne sur des sites web .be ou pour les achats sur bol.com avec livraison en Belgique entre le 01/10/2024 et le 31/12/2024.
- Pour l'enregistrement des modèles d'action achetés, veuillez-vous référer au formulaire d'enregistrement en ligne sur <https://www.bosch-home.be/fr/actions>. L'enregistrement en ligne des achats est possible jusqu'au 14/01/2025.
- Si l'appareil acheté fait partie de l'action dans la période mentionnée et si la procédure de participation et régistration soit bien suivi, le consommateur reçoit un cashback.
- La liste complète des appareils participants avec le montant cash back se trouve à la fin de ce document.
- Comment obtenir votre cashback?
Flyer d'action:
 1. Scannez le QR-code d'action ou envoyez un SMS au 0460 21 35 80 avec le code d'action.
 2. Vous recevrez un lien personnel par SMS.
 3. Cliquez sur ce lien de l'action, entrez les détails demandés et joignez les photos ou documents demandés.
 4. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.

Website <https://www.bosch-home.be/fr/actions>:

1. Cliquez sur le lien de l'action, entrez les détails demandés et joignez les photos ou documents demandés.
 2. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.
- Seuls les achats enregistrés - via le formulaire d'enregistrement en ligne - accompagnés des documents suivants seront traités :
 - o La preuve d'achat
 - o Le code-barres découpé de l'emballage
 - o La plaque signalétique sur l'appareil avec le numéro de série (S-nr) si nous vous le demandons
- Par preuve d'achat, on entend un reçu ou une facture indiquant clairement la date d'achat, la référence de l'appareil acheté et l'adresse du revendeur. Les bons de commande ou les bons de livraison ne sont pas acceptés.
- Les inscriptions incomplètes, incorrectes, ne respectant pas les conditions générales et les inscriptions soumises après la date limite d'inscription en ligne du 14/01/2025 ne seront pas prises en compte.
 - Dans le cas où le participant n'envoie pas les documents ou informations manquants ou ne les complète pas suffisamment dans un délai de 30 jours, la participation à l'action prendra fin sans aucun droit à une indemnisation ou à une action de remplacement sous quelque forme que ce soit.
 - Le participant recevra le montant du remboursement au plus tard 10 semaines après que BSH ait reçu et approuvé l'inscription en ligne avec les preuves d'achat et les photos.
 - L'action est non cumulable avec d'autres actions.

- Une seule cashback peut être demandée par appareil participant acheté. L'action est limitée à un maximum de 5 appareils achetés et donc à 5 remboursements par foyer.
- L'action n'est pas valable pour les achats effectués par les employés de BSH Home appliances NV, Picardstraat 7, Box 400, 1000 Bruxelles, chez B/S/H/ Home Appliances.
- La participation à la promotion est ouverte aux consommateurs uniquement et non aux entreprises ou aux organisations professionnelles de quelque nature que ce soit.
- La participation à cette action est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans.
- La participation à la promotion n'est possible qu'avec un numéro de compte bancaire d'une agence bancaire établie dans l'Espace économique européen.
- Les produits qui ont été retournés au vendeur ou repris par le vendeur ne peuvent pas participer à la promotion. Si le participant a déjà soumis sa demande, il doit rembourser le montant reçu en totalité et sans déduction à BSH. Pour ce faire, ils peuvent contacter bosch.be@hashting.support.
- BSH n'est pas responsable de la disponibilité des modèles d'action dans les magasins et/ou les boutiques en ligne des revendeurs affiliés et/ou dans les canaux de vente BSH eux-mêmes. Si les modèles d'action ne sont pas disponibles pendant la période d'action, il n'y a pas de possibilité de participer après la période d'action. En cas de rupture générale du stock de BSH pendant la période de la campagne, il ne sera pas non plus possible de participer à la campagne après la période de l'action.
- BSH se réserve à tout moment le droit d'enquêter sur les données (personnelles), les documents et les pièces jointes soumis pour vérifier s'ils ont été utilisés de manière abusive et/ou frauduleuse. Si un abus ou une fraude est suspecté, BSH se réserve le droit de:
 - o effectuer un contrôle aléatoire et demander des détails supplémentaires sur l'achat d'un participant.
Si le participant ne répond pas, BSH peut décider de l'exclure des actions actuelles et futures de BSH ;
 - o bloquer un participant et les données (personnelles) qu'il a fournies pour qu'il puisse continuer à participer aux actions actuelles et futures de BSH ;
 - o traiter les données (personnelles) pour des recherches approfondies concernant les actions passées, présentes et futures de BSH ;
 - o engager une action judiciaire contre le participant ;
 - o récupérer les remboursements réclamés à tort, ainsi que les frais engagés par BSH pour la recherche de fraudes et/ou d'abus et pour les procédures (légales) à récupérer auprès du participant ;
- o faire tout ce qui est nécessaire pour prévenir et combattre les abus et/ou les fraudes.
- BSH se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou de retirer la promotion pour quelque raison que ce soit, sans préavis et sans encourir de responsabilité. Aucune compensation, produit de substitution ou action, sous quelque forme que ce soit, ne peut être réclamée par un participant.
- BSH, ses auxiliaires et les tiers ne peuvent être tenus pour responsables des actions et/ou des coûts encourus par un participant à la suite de l'action. En outre, BSH et les auxiliaires et tiers engagés par elle ne peuvent être tenus pour responsables par (ou au nom de) un participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à la présente promotion, y compris le fait de ne pas fournir le remboursement à temps.
- Sous réserve de fautes et d'erreurs d'impression.
- La participation à cette action implique l'acceptation des conditions de l'action actuelle.
- Si vous avez des questions concernant votre dossier, veuillez contacter Hashting par e-mail à : bosch.be@hashting.support.
- Les données à caractère personnel que BSH Home Appliances S.A. reçoit en relation avec la participation de l'action, seront enregistrées dans une base de données et seront traitées d'une manière confidentielle et conformément aux dispositions de la législation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel. BSH Home Appliances S.A. traitera les données personnelles des participants uniquement pour les finalités qui sont décrites dans le formulaire d'inscription avec le consentement des participants. Les participants disposent des droit énoncés dans le formulaire d'inscription.
- Pour toute information complémentaire sur la politique de BSH en matière de protection des données, veuillez consulter le site web suivant pour plus de détails: <https://www.bosch-home.be/fr/metapages/mentions-legales/declaration-de-confidentialite-des-donnees>.
- BSH transfère et sous-traite le traitement de vos données personnelles à Hashting, situé dans l'Union européenne, dans le but de gérer la participation à cette promotion.
- Si un participant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître en envoyant un e-mail vers Data-Protection-BE@bshg.com.
- Seul le droit belge est applicable à ces conditions. Tout litige qui pourrait résulter des présentes conditions est du ressort de l'arrondissement judiciaire au choix du demandeur conformément aux dispositions de l'article 624 du Code Judiciaire belge.

APPAREILS PARTICIPANTS

UNLIMITED Aspirateurs-balais		
Unlimited Serie 10 <i>new</i>		
BCS1051POW	4242005468348	150 €
BXS1041BQC	4242005469536	120 €
BCS1041PET	4242005469543	100 €
BSS1041GHF	4242005468331	100 €
BCS1041WAC	4242005469550	100 €
BBS1041RBA	4242005469574	50 €
Unlimited Serie 8		
BCS8225POW	4242005269068	100 €
BCS82PWR25	4242005269112	100 €
BCS8224WA	4242005269051	70 €
BCS82BL24	4242005269075	70 €
BSS8224	4242005269167	70 €
BBS8214	4242005268863	30 €
BBS8214PET	4242005268979	30 €
BCS8214ANM	4242005269013	30 €
BCS8214BL	4242005269020	30 €
BCS8214PRQ	4242005269037	30 €
Unlimited Serie 7		
BCS711MAT	4242005362677	60 €
BCS711PET	4242005307005	60 €
BCS712XXL	4242005307036	60 €
BBS712A	4242005306664	50 €
BCS712E	4242005451685	50 €
BCS711XXL	4242005307012	50 €
BBS711W	4242005306657	30 €
Unlimited Serie 7 Prohygienic AQUA		
BCS712HYG5	4242005436996	80 €
BCS71HYG3	4242005349333	70 €
BCS71HYG4	4242005436989	70 €
BCS71HYG1	4242005349319	50 €